



CONSEIL — 232^e SESSION

DIXIÈME SÉANCE

(SALLE DU CONSEIL, JEUDI 20 JUIN 2024, 14 H 30)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE PUBLIQUE

Plan stratégique 2026-2050 de l'OACI

1. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15577, qui présente la version révisée du plan stratégique à long terme 2026-2050 de l'OACI.
2. Après examen, le Conseil :
 - a) prend note de l'information contenue dans la note C-WP/15577 et, ce faisant, remercie le Groupe consultatif du Conseil sur le plan stratégique (CCGSP) et le Secrétariat pour les efforts qu'ils ont déployés pour poursuivre l'élaboration et la mise au point du plan stratégique de l'OACI ;
 - b) rappelle les discussions fructueuses qu'il a eues sur le plan stratégique de l'OACI lors de sa récente réunion stratégique hors siège, et que des modifications supplémentaires ont été apportées au plan qui lui a été présenté ;
 - c) invite le Secrétaire général à tenir compte des observations et des propositions de modification supplémentaires formulées par des membres du Conseil dans le cadre de leurs délibérations au moment de donner sa forme définitive au texte du plan stratégique 2026-2050 de l'OACI, en consultation avec le CCGSP au besoin, en vue de le présenter à l'approbation du Conseil à sa 233^e session, étant entendu que l'avis des États membres sera sollicité et, à cet égard, demande au Secrétariat de réfléchir aux meilleurs moyens pour ce faire ;
 - d) demande au Secrétariat de préparer le plan d'activités 2026-2028 ainsi que le plan opérationnel et le budget correspondants en se fondant sur le plan stratégique 2026-2050.

Questions diverses

Activités dans le cadre des célébrations du 80^e anniversaire

3. S'appuyant sur le rapport verbal du Président du Conseil sur l'état des préparatifs des célébrations du 80^e anniversaire de l'Organisation, le Conseil est convenu de convoquer une séance extraordinaire qui se tiendra le 5 décembre 2024, à Chicago (États-Unis), à l'Hôtel Hilton (anciennement l'Hôtel Stevens), au cours de laquelle il a l'intention d'adopter une résolution marquant cette occasion spéciale, à l'instar de ce qui avait été fait pour souligner le 70^e anniversaire de l'OACI en 2014. Il est entendu que l'on continuera d'informer le Conseil à cet égard, et qu'un programme plus détaillé des activités prévues à l'occasion du 80^e anniversaire sera communiqué en temps utile.

Ajout à la liste de candidats à la présidence de la Commission de recours

4. Compte tenu du rapport verbal du Secrétaire général sur la nécessité de compléter la liste des candidats susceptibles d'exercer la fonction de Président de la Commission de recours pendant la période de réforme du système interne d'administration de la justice de l'OACI au terme de laquelle l'Organisation pourra accéder à la compétence du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, le Conseil note que, conformément à l'article XI du *Code du personnel de l'OACI*, toute candidature supplémentaire doit être soumise au Conseil pour examen au moyen d'une procédure écrite, en temps voulu.

Nomination de membres à la Commission d'experts de l'Autorité de surveillance du Registre international (CESAIR)

5. Aucune observation n'ayant été reçue au 17 juin 2024 en réponse au mémorandum PRES SS/3622 du Président du Conseil daté du 10 juin 2024, il est noté que les onze personnes désignées, à savoir par le Brésil, le Cameroun, la Chine, les Émirats arabes unis, les États-Unis, la Fédération de Russie, l'Inde, l'Irlande, le Kenya, Oman et la République-Unie de Tanzanie, sont nommées membres de la Commission.